

2017-37. CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER CONCLUE AVEC LA SEMIS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FESTIVITES DE FIN DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU)

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 29

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Nelly VEILLET à Jean-Philippe MACHON, Marcel GINOUX à Philippe CREACHCADEC, Annie TENDRON à Marie-Line CHEMINADE, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Philippe CALLAUD à François EHLINGER.

Absente : 1

Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 6 avril 2017

Date d'affichage : 26 AVR. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le Programme de Rénovation Urbaine s'est achevé en 2016,

Considérant que le PRU a mobilisé depuis 2008 les acteurs de la Collectivité et des différents quartiers,

Considérant que la Ville souhaite organiser un événement festif pour marquer la fin du PRU le samedi 24 juin 2017,

Considérant que cet événement a pour but de répondre aux objectifs généraux de valorisation des transformations des quartiers concernés par le PRU, de garder en mémoire cette évolution qui s'inscrit dans l'histoire de la Ville et de s'approprier ou se réappropriier les quartiers et leurs changements, en mettant en œuvre l'objectif opérationnel d'organiser un événement culturel, artistique et festif,

Considérant que la SEMIS est partenaire financier de cette opération,

Considérant la nécessité de signer une convention de partenariat avec la SEMIS, afin de définir les obligations de chacune des parties,

Considérant les dépenses inscrites au budget primitif de la Ville pour un montant prévisionnel de 25 000 € à la charge de la Ville pour les frais liés à l'évènement sur un montant total de 45 000 € puisque la SEMIS reversera à la collectivité 20 000€,

Après consultation de la commission « Dynamiser » du vendredi 31 mars 2017,

Délibère

- Sur l'approbation des termes de la convention de partenariat financier avec la SEMIS ci-annexée.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer la convention susvisée et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 5 (Josette GROLEAU, François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Festivités de fin de PRU

Ville de Saintes / SEMIS

Entre les soussignés :

La Société d'Economie Mixte Immobilière de Saintonge, dit la SEMIS

Domiciliée : 52 cours Genet, 17100 SAINTES

Représentée par monsieur Jean Claude LANDREAU en qualité de Vice-Président

et

La Ville de Saintes, dit la Ville

domiciliée : mairie de Saintes, Square André-Maudet, BP 319, 17107 Saintes cedex

représentée par monsieur Dominique ARNAUD, en qualité d'adjoint en charge de l'Événementiel, dûment habilité par la délibération n°17-XX en date du 12 avril 2017, transmise en sous-Préfecture le

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE LA CONVENTION

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine actuellement en voie d'achèvement, la Ville de Saintes souhaite organiser un événement de fin de PRU qui puisse répondre aux objectifs suivants :

Objectifs généraux	Valoriser les transformations des quartiers concernés par le PRU	Garder en mémoire cette évolution qui s'inscrit dans l'histoire de la Ville	S'approprier ou se réappropriier les quartiers et leurs changements
Objectifs opérationnels	Organiser un événement culturel, artistique et festif		
	Réaliser un ouvrage témoin des transformations du PRU		Impliquer les habitants dans la construction et la réalisation du projet festif
	Donner à voir aux financeurs du projet, aux acteurs des travaux (institutions, entreprises)	Valoriser les productions réalisées par les habitants	Mobiliser les partenaires de proximité
	Favoriser la mobilité de l'ensemble des Saintais vers les quartiers rénovés		

Cet événement est prévu le samedi 24 juin 2017.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie entre la Ville et la SEMIS pour entériner la répartition des frais relatifs à l'événement « fin de PRU » (titre non définitif) et aux différentes actions de mobilisation des habitants qui le précéderont, la Ville de Saintes étant maître d'ouvrage de l'opération et la SEMIS partenaire financier.



ARTICLE 3 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le projet se décline en deux étapes :

- Des actions prévisionnelles en amont à destination des habitants afin de les impliquer dans l'organisation de l'événement : apprentissage de la manipulation de la marionnette, écriture de l'histoire, jeux de piste sur l'histoire des quartiers, photoreportage
- L'événement du 24 juin : déambulation entre les quartiers concernés par les travaux de rénovation urbaine, visites insolites, temps inaugural en présence des financeurs et partenaires, spectacle, bal festif. Cet événement sera intégré aux festivités du feu de la Saint-Jean organisées par le centre social Boiffiers Bellevue.

Intitulé	Montant TTC
Actions en amont	
Ateliers avec les habitants et l'Atelier du Patrimoine	11 500 €
Exposition photographique	5 000 €
Communication	5 000 €
Ouvrage	10 000 €
Divers	1 000 €
Evénement du 24 juin 2017	
Compagnie Coyote Minute	3 500 €
Frais techniques / bal festif	5 000 €
Inauguration / frais de réception	2 000 €
Droits d'auteur SACD - SACEM	1 100 €
Divers	900 €
TOTAL GLOBAL	45 000 €

ARTICLE 4 – MODALITES DE REPARTITION DES FRAIS

Le coût total de l'événement est de 45 000 €. La Ville de Saintes, organisatrice de l'événement, prendra en charge un montant de 25 000 €, la SEMIS quant à elle s'engage à participer à hauteur de 20 000€.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Considérant l'article 4, la SEMIS versera sa participation à la ville de Saintes à réception d'un état des dépenses réalisées et ce, pour un montant maximum de 20 000€.

Les paiements interviendront par virement dans un délai de 45 jours fin de mois à réception de l'état récapitulatif.

ARTICLE 6 – AVENANT

La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant pour modifier tout ou partie des dispositions qu'elle contient.

Fait à SAINTES, le

Monsieur Jean-Claude LANDREAU
SEMIS
Vice-Président

Monsieur Dominique ARNAUD
Ville de Saintes
Adjoint au Maire